

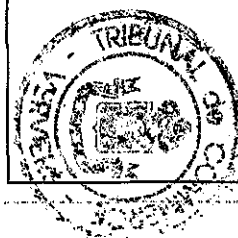
**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



16110891

Déposé au Greffe du
TRIBUNAL DE COMMERCE DE LIÈGE
division de Verviers
26 juil. 2016



Le Greffier
Greffe

N° d'entreprise : **0447.703.302**

Dénomination

(en entier) : **E.I.A.**

(en abrégé) :

Forme juridique : **Société Anonyme**

Adresse complète du siège : **Chaussée de Liège 28, 4841 Henri-Chapelle**

**Objet de l'acte : Démission des administrateurs-délégués et administrateurs et nominations
d'administrateur-délégué et administrateurs**

L'assemblée générale extraordinaires des actionnaires du 5 juillet 2016 a décidé de démissionner les mandats des administrateurs actuellement:

- Monsieur Edmond Rohen, en qualité d'administrateur-délégué
- Madame Georgette Corman, en qualité d'administrateur
- Madame Isabelle Rohen, en qualité d'administrateur.

Ces démissions prenant effet le 5 juillet 2016

L'assemblée générale extraordinaires des actionnaires du 5 juillet 2016 a décidé de nommer les nouveaux mandats des administrateurs:

- Monsieur Vincent van Doorne, domicilié à De Zevenster, 11 à B-2970 Schilde
- La société anonyme WILLY VAN DOORNE INTERNATIONAL, dont le siège social est établi Bellevuedreef 3 à B - 2970 Schilde, inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro BE 0414.464.172 (RPM Anvers), représentée par Monsieur Luc De Bremme, représentant permanent
- La société anonyme VAN DOORNE IMMOBILIEN, dont le siège social est établi Bellevuedreef, 3 à B-2970 Schilde, inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro BE 0450.493.338 (RPM Anvers), représentée par Monsieur Jan Caers, représentant permanent.

L'assemblée générale extraordinaires des actionnaires du 5 juillet 2016 a décidé de nommer Monsieur Vincent van Doorne comme administrateur-délégué.

Les mandats ne sont pas rémunérés et expirera à l'assemblée générale ordinaire de 2021.

Willy van Doorne International NV
représentée par
Luc De Bremme
Administrateur

VANDIM NV.
représentée par
Jan Caers
Administrateur

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 05/08/2016 - Annexes du Moniteur belge